

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 12 DECEMBRE 2013

Présents : M. Raoul FLOREZ, président  
Mmes Maria CLARET - Paulette DUPRAZ-OIHENART - Magali BARTHASSAT -  
Anne JAGGI  
MM. Gérard FONTAINE - André THEVENOZ - Andreas FABJAN –  
Albin DELAVY, membres

Secrétaire : Mme Manuela RABUNAL-PAZ

Excusés : Mme Catherine LEHMANN – M. Jean-Claude DENERVAUD

M. Raoul Florez, président, ouvre la séance à 19h30. Il présente l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2013
2. Décision de l'Assemblée générale ordinaire de l'ACG (Association des communes genevoises) du 30 octobre 2013 soumise au droit de veto des Conseils Municipaux, à savoir :
  - Participation du Fonds intercommunal au financement 2014 de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 900'000.-
3. Manifestations de fin d'année
4. Dates du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> semestre 2014
5. Communications de l'exécutif
6. Divers
7. Présentation des 5 projets du concours et du lauréat

### **1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2013**

Le procès-verbal de la séance du 11 novembre 2013 a été accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

### **2.- Décisions de l'assemblée générale de l'ACG (Association des communes Genevoises) du 30 octobre 2013 soumises au droit de veto des Conseils municipaux.**

Conformément à l'article 60 lettre C de la loi sur l'administration des communes, les conseils communaux peuvent s'opposer aux décisions de l'ACG portant notamment sur les domaines de subventionnement du Fonds intercommunal. Les décisions sont invalidées si, dans les 45 jours suivant leur communication aux communes, elles sont rejetées par les Conseils municipaux : de deux tiers au moins des communes ou d'un tiers au moins des communes, si ces communes représentent au moins la moitié de la population du canton.

La décision de l'assemblée générale de l'ACG (Association des communes genevoises) du 30 octobre 2013 soumise au droit de veto des Conseils municipaux est la suivante :

- Participation du Fonds intercommunal au financement 2014 de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 900'000.-

Le délai d'opposition a été fixé au 20 décembre 2013.

### **3.- Manifestations de fin d'année**

Pour l'organisation de la soirée des Aînés du 15 décembre 2013, M. le président passe la parole à Mme Paulette Dupraz-Oihenart. Cette dernière indique que la commission des loisirs s'est réunie ces derniers jours et que chaque conseiller sait ce qu'il doit faire et que tout est sous contrôle.

Concernant le choix du traiteur, M. le président indique qu'après avoir comparé les devis, le choix s'est porté sur le traiteur Genecand qui a effectué la meilleure offre.

M. André Thévenoz indique que des tests sono, micro, etc seront effectués avant la soirée.

M. Andreas Fabjan confirme que la marmite a été commandée et qu'il se débrouille avec le fournisseur pour la livraison.

Mme Jaggi aurait apprécié qu'après la séance de commission un document récapitulatif de ce que chaque conseiller doit effectuer et pour quelle date leur ait été envoyé car pas tout le monde prend des notes.

M. le président regrette que rien n'ait pu se faire au niveau de l'EMS malgré sa demande. Il aurait souhaité refaire quelque chose comme ce qui s'effectuait par le passé. Un courrier en ce sens a été envoyé à la directrice. Cette dernière a eu quelques soucis de santé et nous a indiqué qu'elle reprendrait contact avec la Mairie. M. le président essaiera de renouer le contact en début d'année.

### **4.- Dates du conseil municipal pour le 1<sup>er</sup> semestre 2014**

Les dates des deux premières séances du Conseil municipal de l'année 2014 ont été fixées, soit :

Lundi 20 janvier 2014	à 17h30	
Lundi 10 février 2014	à 17h30	
Lundi 24 mars 2014	à 17H30	
Lundi 14 avril 2014	à 17H30	<b>Présentation des comptes 2013</b>
Lundi 19 mai 2014	à 17H30	<b>Vote des comptes 2013</b>
Lundi 16 juin 2014	à 17H30	

### **5.- Communications de l'exécutif**

#### ***Sortie de ski :***

La sortie de ski est confirmée le 8 février 2014. Les responsables, Mme Catherine Lehmann et M. Andreas Fabjan, communiqueront début janvier 2014 les différents éléments afin que le tout-ménage puisse être établi et envoyé à la population.

#### ***Futurs locaux communaux dans le hangar collectif***

M. Gérard Fontaine note que le dossier avance bien. Il indique que des réunions ont eu lieu avec les pompiers et la voirie pour discuter des aménagements intérieurs des locaux. Une liste des besoins a été établie et remise à un architecte pour qu'il remette le tout sur plan et

effectuer un chiffrage des travaux intérieurs au hangar.

Il s'agit également de déterminer précisément ce qui « appartient au bâtiment » et est donc compris dans le contrat de départ, comme par exemple les portes. Un rendez-vous a été agendé avec le constructeur du bâtiment et des responsables du hangar.

Le début des travaux de construction du hangar est prévu pour le mois de mars 2014.

M. le président indique que l'exécutif à rendez-vous avec le Service de surveillance des communes tout début janvier pour discuter des aspects financiers de ce projet.

## **6.- Divers**

### ***Borne au chemin des Lolliets***

M. André Thévenoz demande si la borne qui a été cassée suite à un accident à la route des Lolliets, vers l'église, va être remise.

Un constat des dégâts a été effectué par la police. L'Etat a reçu le dossier et devrait effectuer les travaux de remise en place.

### ***Benne à déchets verts***

M. le président indique que la benne à déchets verts a de nouveau été volée et cela malgré le crochet de sécurité qui avait été installé par l'entreprise Chevalley Transports SA. Il s'agit de la troisième fois.

Une benne provisoire a été mise en place par cette entreprise. Le coût de la benne volée est d'environ CHF 6'000.-. Lors du dernier vol, l'assurance avait dédommagé la commune à titre exceptionnel de CHF 2'000.- .

Une discussion nourrie a eu lieu au sein du conseil. M. le président indique que la question sera posée à l'entreprise Chevalley Transports SA de savoir qu'elle sera la meilleure solution pour éviter qu'elle ne soit de nouveau volée et qu'ils puissent accéder pour la vider.

M. Gérard Fontaine et Mme Maria Claret indiquent qu'ils ont été démarchés par une entreprise qui leur a indiqué qu'il y avait eu deux cambriolages à la rue du Faubourg et rendent attentifs à la démarche de vente assez particulière employée par certaines entreprises et indiquent qu'il faut rester vigilants.

### ***Repas de fin d'année***

Une invitation pour le repas de fin d'année a été distribuée. En raison des agendas chargés du mois de décembre 2013, il aura lieu le vendredi 10 janvier 2014 et il réunira les conseillers municipaux, les membres de l'exécutif et les employés communaux.

Plus personne ne désire prendre la parole, M. le président propose de clore la séance du Conseil. Il invite l'ensemble des participants à se déplacer à la salle communale pour la présentation des 5 projets du concours pour la construction des deux immeubles de logements communaux et du lauréat du concours. Il adresse ses vifs remerciements à Mme Claret pour la préparation de l'apéritif dinatoire qui suit la présentation des projets.

La séance est levée par M. le président à 20H00.